Abidjan, le 06 Décembre 2016

A

MONSIEUR DIOMANDE ADAMA

Appartement N°2

Objet : Note d’Information

CAUTION : 36 000 F CFA)

Monsieur,

Le Cabinet Conseil et de Gestion Immobilière (CCGIM) vous a informé par un avis d’information en date du 26 Septembre 2016 que dame OUATTARA veuve COULIBALY nous a confié la gestion de ses biens immobiliers dont vous occupez un appartement.

Depuis notre entretien de fin Septembre, nous attendons une réaction de vous confirmant votre adhésion à notre démarche.

Janvier approche et la date du début de notre gestion, à savoir le recouvrement des loyers de l’année 2017 et des arriérés de loyer des années antérieures (40 000 F CFA).

Nous vous informons de la réunion qui se tiendra le samedi 17 Décembre 2016 à partir de 10H00 à Abobo à votre domicile. Il s’agira d’établir le nouveau contrat de location dont l’exemplaire vous aviez été remis en Septembre dernier.

Je précise que le loyer a été fixé par le propriétaire et qu’il passe à 25 000 F CFA à compter du premier Janvier 2017.

Nous vous prions de bien vouloir prévoir deux photocopies de votre Carte Nationale d’Identité (CNI) ou toute autre pièce d’identification.

Le CCGIM vous rappelle des dispositions pratiques vous facilitant vos opérations de règlement de vos loyers, à savoir le paiement par dépôt sur le compte Orange Money (07 85 65 28) – MTN mobile Money (04 92 79 51) – FLOOZ de MOOV ou alors par versement bancaire à la BHCI: 10775940016. Vous voudrez bien libeller vos dépôts au nom de Monsieur BAGAYOGO AMADOU (07 85 65 28 – 04 92 79 51 – 03 32 59 24). Notez bien! Les charges de transfert et de dépôt sont à la charge du CCGIM.

Ces possibilités sont valables du premier au Cinq (5) du mois en cours dont le loyer est à payer.

Les agents du CCGIM procéderont à l’établissement des quittances de loyer sur présentation des sommes dues ou des reçus de versements ou des dépôts à partir du samedi et dimanche qui suivent les 05 de chaque mois.

Monsieur, espérant compter sur votre amitié et votre bonne collaboration, nous vous adressons notre sincère amitié. Bonne réception!

Abidjan, le 06 Décembre 2016

A

MONSIEUR DIOMANDE LASSO

Appartement N°3

Objet : Note d’Information

Monsieur,

Le Cabinet Conseil et de Gestion Immobilière (CCGIM) vous a informé par un avis d’information en date du 26 Septembre 2016 que dame OUATTARA veuve COULIBALY nous a confié la gestion de ses biens immobiliers dont vous occupez un appartement.

Depuis notre entretien de fin Septembre, nous attendons une réaction de vous confirmant votre adhésion à notre démarche.

Janvier approche et la date du début de notre gestion, à savoir le recouvrement des loyers de l’année 2017 et des arriérés de loyer des années antérieures (140 000 F CFA).

Nous vous informons de la réunion qui se tiendra le samedi 17 Décembre 2016 à partir de 10H00 à Abobo à votre domicile. Il s’agira d’établir le nouveau contrat de location dont l’exemplaire vous aviez été remis en Septembre dernier.

Je précise que le loyer a été fixé par le propriétaire et qu’il passe à 25 000 F CFA à compter du premier Janvier 2017.

Nous vous prions de bien vouloir prévoir deux photocopies de votre Carte Nationale d’Identité (CNI) ou toute autre pièce d’identification.

Le CCGIM vous rappelle des dispositions pratiques vous facilitant vos opérations de règlement de vos loyers, à savoir le paiement par dépôt sur le compte Orange Money (07 85 65 28) – MTN mobile Money (04 92 79 51) – FLOOZ de MOOV ou alors par versement bancaire à la BHCI: 10775940016. Vous voudrez bien libeller vos dépôts au nom de Monsieur BAGAYOGO AMADOU (07 85 65 28 – 04 92 79 51 – 03 32 59 24). Notez bien! Les charges de transfert et de dépôt sont à la charge du CCGIM.

Ces possibilités sont valables du premier au Cinq (5) du mois en cours dont le loyer est à payer.

Les agents du CCGIM procéderont à l’établissement des quittances de loyer sur présentation des sommes dues ou des reçus de versements ou des dépôts à partir du samedi et dimanche qui suivent les 05 de chaque mois.

Monsieur, espérant compter sur votre amitié et votre bonne collaboration, nous vous adressons notre sincère amitié. Bonne réception!

Abidjan, le 06 Décembre 2016

A

MONSIEUR DAGNOGO ISSA

Appartement N°5

Objet : Note d’Information

CAUTION : 30 000 F CFA

Monsieur,

Le Cabinet Conseil et de Gestion Immobilière (CCGIM) vous a informé par un avis d’information en date du 26 Septembre 2016 que dame OUATTARA veuve COULIBALY nous a confié la gestion de ses biens immobiliers dont vous occupez un appartement.

Depuis notre entretien de fin Septembre, nous attendons une réaction de vous confirmant votre adhésion à notre démarche.

Janvier approche et la date du début de notre gestion, à savoir le recouvrement des loyers de l’année 2017 et des arriérés de loyer des années antérieures 135 00 F CFA correspondant à : (2015 : 75 000 F CFA) - (2016 : 60 000 F CFA).

Nous vous informons de la réunion qui se tiendra le samedi 17 Décembre 2016 à partir de 10H00 à Abobo à votre domicile. Il s’agira d’établir le nouveau contrat de location dont l’exemplaire vous aviez été remis en Septembre dernier.

Je précise que le loyer a été fixé par le propriétaire et qu’il passe à 25 000 F CFA à compter du premier Janvier 2017.

Nous vous prions de bien vouloir prévoir deux photocopies de votre Carte Nationale d’Identité (CNI) ou toute autre pièce d’identification.

Le CCGIM vous rappelle des dispositions pratiques vous facilitant vos opérations de règlement de vos loyers, à savoir le paiement par dépôt sur le compte Orange Money (07 85 65 28) – MTN mobile Money (04 92 79 51) – FLOOZ de MOOV ou alors par versement bancaire à la BHCI: 10775940016. Vous voudrez bien libeller vos dépôts au nom de Monsieur BAGAYOGO AMADOU (07 85 65 28 – 04 92 79 51 – 03 32 59 24). Notez bien! Les charges de transfert et de dépôt sont à la charge du CCGIM.

Ces possibilités sont valables du premier au Cinq (5) du mois en cours dont le loyer est à payer.

Les agents du CCGIM procéderont à l’établissement des quittances de loyer sur présentation des sommes dues ou des reçus de versements ou des dépôts à partir du samedi et dimanche qui suivent les 05 de chaque mois.

Monsieur, espérant compter sur votre amitié et votre bonne collaboration, nous vous adressons notre sincère amitié. Bonne réception!

Abidjan, le 06 Décembre 2016

A

MONSIEUR CISSE ADAMA

Appartement N°6

Objet : Note d’Information

Monsieur,

Le Cabinet Conseil et de Gestion Immobilière (CCGIM) vous a informé par un avis d’information en date du 26 Septembre 2016 que dame OUATTARA veuve COULIBALY nous a confié la gestion de ses biens immobiliers dont vous occupez un appartement.

Depuis notre entretien de fin Septembre, nous attendons une réaction de vous confirmant votre adhésion à notre démarche.

Janvier approche et la date du début de notre gestion, à savoir le recouvrement des loyers de l’année 2017 et des arriérés de loyer des années antérieures (100 000 F CFA).

Nous vous informons de la réunion qui se tiendra le samedi 17 Décembre 2016 à partir de 10H00 à Abobo à votre domicile. Il s’agira d’établir le nouveau contrat de location dont l’exemplaire vous aviez été remis en Septembre dernier.

Je précise que le loyer a été fixé par le propriétaire et qu’il passe à 25 000 F CFA à compter du premier Janvier 2017.

Nous vous prions de bien vouloir prévoir deux photocopies de votre Carte Nationale d’Identité (CNI) ou toute autre pièce d’identification.

Le CCGIM vous rappelle des dispositions pratiques vous facilitant vos opérations de règlement de vos loyers, à savoir le paiement par dépôt sur le compte Orange Money (07 85 65 28) – MTN mobile Money (04 92 79 51) – FLOOZ de MOOV ou alors par versement bancaire à la BHCI: 10775940016. Vous voudrez bien libeller vos dépôts au nom de Monsieur BAGAYOGO AMADOU (07 85 65 28 – 04 92 79 51 – 03 32 59 24). Notez bien! Les charges de transfert et de dépôt sont à la charge du CCGIM.

Ces possibilités sont valables du premier au Cinq (5) du mois en cours dont le loyer est à payer.

Les agents du CCGIM procéderont à l’établissement des quittances de loyer sur présentation des sommes dues ou des reçus de versements ou des dépôts à partir du samedi et dimanche qui suivent les 05 de chaque mois.

Monsieur, espérant compter sur votre amitié et votre bonne collaboration, nous vous adressons notre sincère amitié. Bonne réception!